



HAL
open science

Le Discours de la court (Chappuys, 1543) et l'Ample discours au roy sur le fait de ses quatre estats (Du Bellay, 1559) : variations sur l'harmonie du corps politique

Claire Sicard

► To cite this version:

Claire Sicard. Le Discours de la court (Chappuys, 1543) et l'Ample discours au roy sur le fait de ses quatre estats (Du Bellay, 1559) : variations sur l'harmonie du corps politique. Les Écrivains à la cour en Europe, XVIe-XVIIIesiècle, Sep 2008, Versailles, France. <hal-03083841>

HAL Id: hal-03083841

<https://hal.science/hal-03083841v1>

Submitted on 1 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Le Discours de la court (Chappuys, 1543) et *l'Ample discours au Roy sur le fait de ses quatre estats* (Du Bellay, 1560) : variations sur l'harmonie du corps politique

En 1543, Claude Chappuys se trouve à un carrefour de son existence. Libraire et valet de chambre ordinaire du roi François I^{er}, il a déjà une longue expérience de courtisan, mais depuis 1537, il est également chantre du chapitre de la cathédrale de Rouen. Pendant les premières années qui suivent sa nomination, il semble – comme nombre de ses contemporains – ne s'être guère préoccupé que du paiement des bénéfices afférents à cette fonction. Cependant, il trouve peu à peu sa place parmi les notables de la ville et s'éloigne insensiblement de la cour. Avec l'avènement de Henri II, en 1547, la rupture sera consommée.

Pourtant, c'est précisément en 1543, au moment de ce progressif mais inexorable éloignement, que Claude Chappuys fait paraître son *Discours de la court*¹, qu'il achève sur cette déclaration d'amour au monde aulique, sans doute teintée de quelques regrets : « la cour [...] c'est un paradis terrestre / Et estre ailleurs au monde n'est pas estre. »

En 1560, « peu de jours avant son trépas », Du Bellay travaille quant à lui à un autre discours, mais de tonalité bien différente. Il s'agit du poème qui paraîtra à Paris sept ans plus tard sous le titre d'*Ample Discours au Roy sur le fait des quatre Estats du Royaume de France*², et, avec quelques variantes à Lyon, sous celui de *Docte et singulier Discours sur les quatre Estats du Royaume de France, déploration et calamité du temps présent*.

A la cour, sujet du discours de Chappuys, se substituent la France et ses « Estats » ; à l'admiration naïve et satisfaite du poète de cour de François I^{er}, une déploration et une « humble remontrance », comme l'indique le sonnet adressé au Cardinal de Lorraine en tête de l'ouvrage de Du Bellay³. Après le temps de l'éloge voici celui de la plainte.

Que s'est-il donc passé, en l'espace des dix-sept années qui séparent les deux discours, qui séparent surtout la fin du règne de François I^{er} du début de celui du jeune François II pour

¹ *Discours de la court, presente au Roy par M. Claude Chappuys son libraire & Varlet de Chambre ordinaire*, Paris, André Roffet, 1543, f. Iij v^o. L'ouvrage est conservé à la BNF sous la côte Rés. Ye-1334.

² Joachim Du Bellay, *Ample Discours au Roy sur le fait des quatre Estats du Royaume de France*, in *Œuvres poétiques*, VI, *Discours et traductions*, édition H. Chamard, Paris, Droz, 1931, p.189-237.

³ A TRESILLUSTRE PRINCE / MONSEIGNEUR LE REVERENDISSIME / CARDINAL DE LORRAINE

C'est, Monseigneur, une humble remontrance
Que fait au Roy sa tresloyale France,
Qui louë Dieu d'un Prince tant humain,

Et qui se plainct, comme fille à son père,
De tant de maulx, dont la pauvrete espere
Le seul recours de vostre heureuse main.

(éd. Chamard, p. 191-192).

que les deux poètes considèrent d'un œil si différent la cour et la cité d'une part, le propre rôle qu'ils ont à jouer par rapport au roi d'autre part ?

On peut certes avancer qu'un Chappuys, sorte de « publiciste royal », qui appartient à la catégorie de ceux « qui ne sont poètes que parce qu'ils sont courtisans », pour reprendre les termes de Louis Roche⁴, ne saurait avoir la même vision politique que l'auteur acide du *Poète courtisan*. Mais ne serait-ce pas alors confondre les effets et les causes ? N'aurait-on pas plutôt profit à considérer le contexte socio-politique dans lequel les deux auteurs composent leurs œuvres et les modifications importantes que connaît l'univers curial précisément dans ces deux décennies pour éclairer ces différences de point de vue ?

Si l'on suit les analyses des historiens, et en particulier celles de Nicolas Le Roux dans *La Faveur du Roi*, il semble que les contemporains mêmes aient perçu un changement radical dans les rapports du Roi à sa cour à partir du règne de Henri II, « la rupture définitive intervenant au moment de la mort »⁵ de ce dernier. A l'âge d'or de la cour du grand François, « les personnes », affirme François de L'Alouette dans son *Traité des Nobles* de 1577, « étoient plus avancées par merites que par faveur »⁶. Puis, l'équilibre s'inverse.

On peut, à la lumière de ces éléments, s'interroger sur la façon dont les deux discours de Chappuys et de Du Bellay témoignent de ces changements politiques, et, concomitamment, de la place différente à laquelle prétendent les poètes dans l'entourage du prince.

L'étude de la composition des discours permet d'examiner ces variations : la comparaison préalable de la structure de chacun des poèmes nous conduira à mettre en valeur l'opposition entre la démarche centripète de Chappuys d'une part et celle, centrifuge, de Du Bellay d'autre part.

Le *Discours de la Court* est une œuvre essentiellement descriptive. Nous suivons le poète, accompagné par des allégories telles que Dame Espérance, Diligence, Franc Arbitre ou Bon Vouloir, dans sa découverte des merveilles du monde aulique. Comme dans le *Roman de la Rose*, qui constitue indéniablement un des modèles du dispositif textuel du discours de

⁴ Louis P. Roche, *Claude Chappuys (?-1575), poète de la cour de François I^{er}*, Poitiers 1929 ; Genève, Slatkine reprints, 1970, p.77-78.

⁵ Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi, Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547 – vers 1589)*, Paris, Champ Vallon, coll. Époques, 2001, p. 21.

⁶ Cité par Nicolas Le Roux, p. 21.

Chappuys, l'itinéraire géographique représente l'initiation du jeune homme. Le poète rend compte de son évolution personnelle –

J'ay longuement debatue & doubté
Si je devois choisir la vie active,
Ou m'arrester a la contemplative⁷ –

au travers de la métaphore du chemin qui le conduit à la cour, but de sa quête. Le texte est composé à la première personne, même si celle-ci s'efface souvent humblement devant l'objet du discours. Les destinataires de l'œuvre connaissent un traitement analogue : des adresses directes à la deuxième personne jalonnent le discours mais restent rares. Elles permettent toutefois de préciser le projet d'ensemble de Chappuys dans la mesure où ces « vous » ou ces « tu » d'extension assez vague représentent les courtisans novices. Le poète adopte une position d'initiateur : il est celui qui, fort de sa petite expérience, peut montrer le chemin, au sens propre comme au sens figuré, aux lecteurs moins avancés que lui. Il livre alors des conseils – « Je diray plus et assurer vous l'ose / Que le Labeur surmonte toute chose »⁸ – ou met en garde contre des interprétations erronées de son propos :

Ne penses pas qu'en cela rien desguise
Ny que ce soit flaterie ou fainctise
C'est vérité [...] ⁹.

Pour autant, il ne se présente pas comme le détenteur d'une connaissance parfaite. Il nous donne tout au contraire à voir son propre apprentissage, dans un souci d'émulation. Mû par une *libido sciendi* qu'il cherche à partager, « [il] veu[t] tout veoir, tout scavoir & cognoistre »¹⁰, il a « mys [son] but & [sa] fin principale / De parvenir en ceste Court royale »¹¹ et précise dès le début du discours que c'est « De [lui qu'il] veut non d'aultruy rendre compte »¹². Il n'est donc pas un maître d'école pour ses destinataires, mais plutôt un pair à peine plus avancé, propre à leur servir d'intermédiaire, comme les allégories des premières pages ont fait pour lui office de guides. Il propose une sorte de *vade mecum* pour tout débutant, mettant en valeur, au fur et à mesure qu'il la découvre, la hiérarchie curiale, présentant le roi, sa famille et chaque courtisan important en rappelant sa place et sa fonction, s'excusant toutefois des oublis que son défaut de mémoire, ou de maîtrise, pourrait l'amener à commettre. C'est là la valeur principale de cette œuvre, véritable *Who's who* de la cour de

⁷ DC, f. A. iiiij r°.

⁸ DC, f. Biiij r°.

⁹ DC, f. Eij r°.

¹⁰ DC, f. C r°.

¹¹ DC, f. Biiij v°.

¹² DC, f. Aij v°.

François I^{er} en 1543, et sans doute la raison pour laquelle Habert la reprendra en 1558 sous un titre presque identique, *Discours de la court, avec le plaisant récit de ses adversitez*¹³, en ne modifiant quasiment que les noms propres – les personnes sinon les fonctions ayant changé en quinze ans.

Le dispositif adopté par Chappuys fait du Roi et de son entourage de puissants aimants exerçant un irrésistible pouvoir sur l’auteur comme sur les lecteurs. La cour est un point élevé, à l’image de « ce palais » symboliquement « tousjours pendu en l’air »¹⁴ vers lequel tendre sans que l’on puisse pour autant avoir l’outrecuidance de s’adresser directement aux êtres presque mythiques qui y vivent. L’on se contente donc de voir et de célébrer cette vision éblouissante.

Dans l’œuvre de Du Bellay, il en va tout autrement. Vingt-six occurrences de l’apostrophe « Sire », généralement en tête de vers, balisent le discours et signalent sans ambiguïté que le destinataire principal du poète est le jeune roi François II qui vient d’accéder au trône. Le poème s’ouvre et se clôt sur cette construction. Dans le corps du discours, elle apparaît en moyenne tous les trente vers. Le souci du poète de maintenir d’un bout à l’autre de l’œuvre le lien avec le nouveau roi est donc particulièrement perceptible. Les apostrophes répétées soulignent aussi la progression du texte dans la mesure où elles interviennent généralement soit au début d’une nouvelle étape de la démonstration, soit au moment de conclure provisoirement. Elles concourent à rendre sensible l’unité de l’ensemble.

De ce fait, la deuxième personne est très employée dans le poème, davantage même que la première, contrairement à ce que l’on peut observer dans le *Discours de la court*. Pourtant, dans certains passages de ce discours de Du Bellay énonçant des principes généraux de gouvernement, le « vous » fait place au « il », et l’apostrophe « Sire » au groupe nominal « le roi ». Ce roi n’est plus alors François II mais le prototype du roi idéal dont le devoir est de se conformer à certaines règles : « Le Roy doncq’ aura soing de faire aux siens apprendre : / Ce qui le plus courageux aux armes les peult rendre »¹⁵ ou encore

Le Roy donc qui voudra [...]

Par son propre pouvoir se rendre redoutable,

Conservera des siens le courage indontable [...]¹⁶.

Parfois le glissement du prince réel au prince idéal est plus progressif, comme ici :

¹³ Louis Roche fait état de l’existence de cet ouvrage, d’abord attribué à François Gentillet dans la bibliographie de son ouvrage, précédemment cité, p. 178-179.

¹⁴ *DC*, f. Dij r^o.

¹⁵ *AD*, p. 205, v. 217-218.

¹⁶ *AD*, p. 210, v. 305-308.

Par son exemple doncq' nostre Prince modeste
A mesme modestie induira tout le reste
Des Princes & Seigneurs, [...]
Il n'aura moindre soing de faire la jeunesse
Exercer en sa court aux actes de proësse [...]¹⁷.

Ce retrait dans l'énonciation est utilisé lorsque le poète entreprend non seulement de conseiller le monarque mais de critiquer implicitement l'attitude qu'il pourrait être tenté d'adopter – et dont on devine qu'elle ne serait pas conforme aux principes énoncés. Contrairement à ce qu'on peut observer chez Chappuys, il y a un écart entre la réalité et l'idéal et Du Bellay utilise la troisième personne pour formuler prudemment une remontrance, non pour marquer humblement son admiration. Si Chappuys s'inscrit dans la tradition de l'éloge, Du Bellay prolonge plutôt celle des institutions du prince, ce qui s'explique sans doute en partie par le jeune âge de François II et son récent avènement. Le genre du discours n'est plus alors conçu comme un long catalogue tressant des guirlandes de noms propres, mais se rapproche du traité politique. Il s'ouvre sur la distinction des régimes possibles, affirme la supériorité de la monarchie sur tout autre mode de gouvernement, définit les quatre états évoqués par le titre de l'œuvre – peuple, noblesse, justice et clergé – puis examine successivement la situation de chacun, suggérant au roi le moyen de retrouver l'harmonie du corps politique. Le poète fait donc la preuve de son utilité pour le prince avant de souligner, en une longue et explicite conclusion, cette qualité personnelle.

L'analyse de l'énonciation fait clairement apparaître ces deux moments distincts du discours de Du Bellay. Les six cents premiers vers voient le « je » s'effacer devant le « vous » et montrent un prince agissant. En revanche dans les deux cents derniers le rapport s'inverse. Le poète, d'une part, réinvestit la scène de son œuvre et en devient le principal acteur. Le roi, d'autre part, apparaît davantage comme l'objet du texte que comme son sujet : au moment de conclure, il devient une sorte de figure modelée par le discours poétique, comme en témoigne par exemple ce passage, à la toute fin du poème :

J'emploieray mon esprit, ma plume & mon labeur,
Et tout ce que du ciel j'ay reçu de faveur,
En l'art que les neuf Sœurs m'ont appris de jeunesse,
Pour chanter la bonté, la vertu, la proësse,
De vous, de vostre Pere & de tous vos ayeux,

¹⁷ AD, p. 204, v. 197-202.

Dont le nom immortel est escript dans les Cieux¹⁸.

Sur ce point, on peut considérer que Du Bellay finit presque comme Chappuys commence. C'est en effet dans l'introduction du *Discours de la court* que l'emploi de la première personne est le plus important : le poète se présente humblement dans le cadre de sa *captatio benevolentiae* et si, dans les premiers temps de l'œuvre il conserve quelque épaisseur en tant que personnage d'une fiction allégorique, il se réduit bientôt à un simple regard pour nous offrir le spectacle de la cour. Or, dans le discours de Du Bellay, tout se passe au contraire comme si le tableau de la France devait conduire *in fine* le lecteur à considérer et à valoriser celui qui est capable de dresser un tel tableau. La figure du poète émerge de son œuvre, comme un point d'aboutissement.

Dans les deux discours, la composition est donc signifiante : le choix des destinataires, la place accordée à l'énonciateur, l'ordre adopté pour la description ou la narration révèlent un souci d'organiser le texte selon la conception qu'a le poète de l'organisation harmonieuse du monde. Si la hiérarchie curiale représente pour Chappuys un modèle incontestable dans lequel le poète, à la muse nécessairement basse¹⁹, ne peut qu'adopter une position de spectateur ébloui, Du Bellay souligne quant à lui la nécessité de retrouver l'harmonie perdue du corps politique et propose dans son discours un modèle en miniature du travail qui incombe au Prince. A plusieurs reprises il met en effet en évidence dans le microcosme du discours la façon dont il conçoit son propre rôle : écrire, c'est organiser la matière du poème, créer des équilibres harmonieux, de la variété faire surgir l'unité. Pour conduire le macrocosme que représente la France le roi est incité à procéder de la même façon. Au début de sa conclusion, le poète juxtapose par exemple deux remarques, l'une sur son propre travail, l'autre sur celui du bon Prince, dont le parallélisme est frappant :

Je me suis égaré, & l'affection forte
Dehors de mon propos & de moy me transporte.
Doncques pour retourner à mon commencement,
Le Prince qui voudra regner heureusement,
Liera ces quatre estats d'une telle harmonie,
Que de ce grand esprit la puissance infinie
Accorde l'univers, & luy l'esprit sera

¹⁸ AD, p. 234-235, v. 777-782.

¹⁹ DC, f. Diiij r^o :

Permettez moy en mon bas stile & metre
A tout le moins quelque mot icy mettre
De mon grant Roy[...].

Qui mouvoir tout le corps également fera²⁰.

Le Prince dans son royaume, comme le poète dans son œuvre, doit donc avoir le souci d'une composition harmonieuse qu'il est le seul à pouvoir contrôler – comme Dieu maîtrise celle de l'univers. L'égarement, s'il est parfois inévitable, doit être contenu dans l'unité dynamique du tout, que celui-ci soit l'univers, le pays ou le poème.

Deux conceptions différentes du souhaitable en matière politique comme en matière d'avancement personnel se dessinent donc dans les discours de Chappuys et de Du Bellay : dans le premier il convient de se laisser porter au gré d'un ordre établi satisfaisant et d'y trouver une place, fût-elle modeste ; dans le second, il faut prendre du recul par rapport aux choses telles qu'elles vont, rétablir l'accord du monde et le poète peut être d'une aide précieuse dans cette démarche critique. Cela se traduit notamment dans les deux textes par des tendances antagonistes, l'une centripète et l'autre centrifuge, auxquelles il convient à présent de s'intéresser.

Le poète du *Discours de la cour* est un homme qui s'avance, au sens propre comme au sens figuré, soutenu dans sa marche par la foi en Dieu, car « qui voudra, fors par luy s'avancer / Il se reculle »²¹. Il lui incombe donc de reconnaître et d'emprunter, malgré les obstacles, la voie de son accomplissement, celle qui mène à la cour. Il lui est cependant tout autant nécessaire, proclame-t-il, d'accepter sa juste place en ce lieu. C'est le « vrai » et non la « faintise » qui doit en effet présider à sa destinée.

Dans les cinq cents premiers vers du *Discours*, nous sommes, avec Chappuys, à l'extérieur de l'enceinte de la cour, mêlés à la foule du petit peuple, aux pages et aux fourriers grossiers, mais préservés de l'égarement par des allégories qui aident le poète à faire les bons choix. Comme dans *Le Roman de la Rose*, nous nous approchons très lentement d'un lieu clos de mur. Nous voici enfin sur le seuil, ce « portail d'ouvrage somptueux / [qui] N'est point ouvert sinon aux vertueux »²². Chappuys savoure longuement ce basculement dans le « paradis terrestre » de la cour, décrivant avec une minutie sans égale l'architecture, la

²⁰ AD, p. 226, v. 603-610.

²¹ DC, f. B r°.

²² DC, f. Cij r°.

peinture et la messe à laquelle assiste le roi, tout en précisant que cette cour n'est pas avant tout spatialement définie, car elle est partout où le roi se trouve et davantage affaire de gens que de lieux. Deux cents vers plus loin, presque au milieu du discours, Chappuys aborde enfin un donjon, au centre duquel se trouve la fontaine de civilité, aux vertus partiellement transmises à notre poète, puisque, dit-il,

[...] qui en boit il vomit bien soubdain
Rusticité, & devient tout mondain
Et ne fault point a aultre escole aller
Affin d'apprendre a bien dire & parler [...] ²³.

Dés lors, nous entrons véritablement à la cour, mais le mouvement du bas vers le haut de l'échelle sociale qui avait présidé au premier temps du discours s'inverse. Nous partons à présent du sommet – le roi, puis ses parents, ses maîtresses etc. – pour descendre la hiérarchie curiale : nous passons successivement en revue le conseil privé, les pairs du royaume, les secrétaires, les maîtres des requêtes, les médecins, les officiers domestiques et les poètes. A ce point du discours, le mouvement hiérarchique ascendant reprend : les maîtres des requêtes font de nouveau leur apparition, suivis de la chancellerie et du grand Conseil. Le discours s'achève sur l'évocation de ceux – capitaines, archers ou prévôts – qui gardent la cour et la maintiennent close à qui n'est point apte à s'y trouver.

Que tirer de ce mouvement apparemment chaotique de la marche du poète ? Malgré les ruptures induites par les moments d'ascension et de descente dans la hiérarchie aulique, la cour apparaît comme un cercle vers lequel le poète est attiré. Le centre de ce cercle, le roi, est visible, admirable mais reste inaccessible. Tout se passe comme si le poète était soumis à l'influence de deux forces contraires : l'une l'attire vers le centre de la cour, l'autre l'arrête à la seule place qui peut être la sienne, celle des poètes. Ceux-ci font certes partie du cercle clos et bien gardé de l'entourage royal mais se tiennent à bonne distance. L'écriture et spécifiquement la pratique de l'éloge semblent rendre compte de cette tension : elles permettent à la fois d'envisager le sommet tout en s'en tenant éloigné. Si, pour reprendre l'image expressive de Chappuys « [...] il n'est tel que naiger en grand eau / Et fault la noix rompre avant le noyau »²⁴, le poète sait bien qu'il n'atteindra pas le cœur du fruit. Dans son souci, inlassablement répété, de vérité, il évitera ainsi le ridicule de ces petits courtisans plein d'*hybris* – et restés au seuil de la cour – dont

L'ung dict, je suis des favoritz du roy

²³ DC, f. Diiij v^o & Diiij r^o.

²⁴ DC, f. Bij r^o.

Car ce matin il a craché suz moy
Et l'autre crye un peu en plus bas ton
Il m'a chargé l'espaule d'ung baston
Et m'a esté tant doulx et tant humain
Que je suys faict chevalier de sa main²⁵.

Cela ne l'empêche toutefois pas d'en appeler dans les dernières pages du discours à une ultime allégorie, Faveur, à propos de laquelle il déclare, avec une pointe de dépit, « Je l'ay bien veue, & jamais ne m'a veu »²⁶. Elle seule pourtant peut faire sortir le poète de la place qui lui est impartie dans la hiérarchie aulique et lui permettre de s'approcher davantage encore du roi. Et l'on sent dans les tout derniers vers la puissance de cette tentation, capable, de rompre l'équilibre fragile de la loi du mérite :

Si veulx je bien (si je puis) me garder
D'estre importun, & n'ose regarder
Du cabinet de faveur la grand porte,
Dont sans doubter le Roy seul la clef porte²⁷.

Il y a là, à l'horizon du discours, un point d'ombre et de désir qui nous laisse l'ultime image d'un Chappuys en déséquilibre – partagé entre l'ordre harmonieux et accepté qu'il a décrit tout au long du discours d'une part et l'espoir avoué du bout des lèvres d'un bouleversement de condition dû à la faveur du roi d'autre part.

Du Bellay, tout au contraire, a les mots les plus durs pour ceux qui comptent sur la faveur pour s'avancer auprès du Prince. Ainsi, lorsqu'il propose une définition de la noblesse de son temps, opère-t-il une distinction qui place au dernier rang les courtisans :

Nous voyons aujourd'hui trois sortes de noblesse :
L'une aux armes s'adonne, & l'autre s'apparese,
Caignarde, en sa maison : l'autre hante la court,
Et après la faveur ambitieuse court.
Le guerrier insolent veult quereller & battre,
Le casanier plaideur par procès veult debatre,
Et le mignon de court, pour croistre en sa maison,
S'arme de sa faveur contre droit & raison²⁸.

²⁵ DC, f. Cij r°.

²⁶ DC, f. Iij r°.

²⁷ Idem.

²⁸ AD, p. 211, v. 327-334.

Si le guerrier et le plaideur sont critiqués en un seul vers chacun, il en faut deux pour stigmatiser le courtisan qui cumule les défauts des deux précédents. Comme le plaideur, il est tourné vers sa « maison », donc son intérêt particulier, comme le guerrier, il « s’arme » mais son combat, personnel, ne peut que le conduire à « tyranniser »²⁹ les plus faibles. Aux nobles s’adjoignent de mauvais Prélats que le poète dépeint sous les traits de parasites :

Maintenant leur demeure est à la court des Roys,
Où ils ont plus de train, de chevaux & charroys,
Que les plus grands Seigneurs, & leurs tables friandes
Surmontent l’appareil des Persiques viandes.
Je ne parle de ceux qui sont de la maison
Du Roy, & qui d’y estre ont excuse & raison :
[...] Je parle de ceux-là, que la seule avarice,
La seule ambition, ou quelque plus grand vice
Y tient comme attachez [...] (533 – 545)³⁰.

Les gens de justice, siégeant aux Parlements ne sont pas non plus épargnés par le fléau des élections imméritées : Du Bellay prescrit d’opérer des choix en fonction de l’âge et de la vertu, et de se débarrasser de « ceux que la faveur / Indignes a poussez à tel degré d’honneur »³¹. Dans tous les états susceptibles d’approcher du roi, noblesse, justice, clergé, le poète préconise donc de séparer le bon grain de l’ivraie.

On sait que la cour a pris en ces années une extension sans précédent. Nicolas Le Roux rappelle par exemple que « la maison du Roi comprend un peu plus d’un millier de personnes dans les années 1560. Jamais elle n’a été aussi importante depuis le début du siècle »³². Les équilibres entre les quatre états ont par ailleurs été modifiés par la création de nouveaux offices, sous François I^{er} d’abord, mais surtout sous Henri II. Plus qu’à une réelle nécessité sociale ces charges répondent au souci de remplir les caisses royales. Au nom de la préservation de l’harmonie du corps politique, Du Bellay prône tout au contraire d’élaguer. Les Parlements ? « Cest auguste Sénat / A son nombre ancien faudra qu’il [le roi] le réduise »³³ car ils étouffent le peuple qui

De vostre seule main [...] attend le secours
Afin de retrencher les membres gros et lourds

²⁹ AD, p.211, v. 342.

³⁰ AD, p. 223, v. 534-545.

³¹ AD, p. 217, v. 431-432.

³² Nicolas Le Roux, *La Faveur du Roi*, p. 50.

³³ AD, p. 217, v. 429.

Qui ne lui font qu'encombre, et les membres debiles
Arides, impotents et du tout inutiles.
[Car] la plus grande part la meilleure surmonte³⁴.

Les hommes d'Église qui hantent la cour ?

Facent doncq les prelates le deu de leur office,
Reside chacun d'eux dessus son benefice,
Comme en sa garnison [...] ³⁵.

C'est là le seul moyen de lutter contre « le monstre » de l'hérésie. Les nobles ? Au lieu de

Leur arracher des poings des armes l'exercice
Et les faire nourrir à l'escole du vice
A la musique, au bal, aux festins et au jeu³⁶,

on doit les renvoyer dans « [leurs] terres & [leurs] fiefs »³⁷ sous peine de les rendre « souffreteux & servile[s] »³⁸ comme ce chien de cuisine de la fable de Lycurge qui, face à l'attaque du loup « poltron, s'arreste à sa soupe manger, / Et couard ne voulut se mettre en ce danger »³⁹. Le peuple, quant à lui porte sur son dos le fardeau beaucoup trop lourd des dépenses engendrées par une telle organisation discordante. Il convient donc de le « soulager (...) et de le décharger »⁴⁰.

Ainsi Du Bellay propose-t-il un remède à l'hypertrophie qui menace l'harmonie de la France : il est impératif de s'éloigner du centre. Le roi certes dirigera et contrôlera ses états, « s'informerá de tout, ores qu'il en soit loing »⁴¹. Chacun aura sa place et son rôle non pas dans l'entourage immédiat du Prince mais dans tout le pays. Si le Roi est la tête⁴², les nobles sont les nerfs⁴³ et le clergé l'estomac⁴⁴ de ce corps ; la justice quant à elle représente la main

³⁴ AD, p. 214, v. 387-394.

³⁵ AD, p. 224, v. 555-557.

³⁶ AD, p. 207, v. 260-263.

³⁷ AD, p. 206, v. 228.

³⁸ AD, v. 234.

³⁹ AD, p. 205, v. 215-216.

⁴⁰ AD, p. 201, v. 152-153.

⁴¹ AD, p. 216, v. 424.

⁴² AD, p. 194, v. 23-30.

Je diray seulement , que comme on void un corps
Sain & bien tempéré des nombres & accords,
Que tout corps doit avoir, obeir à la bride
Du chef, qui ça & là à son plaisir le guide,
[...] ainsi la France encore,
Comme guide vous suit, comme chef vous honnore [...].

⁴³ AD, p. 205, v. 225-226 : « Le principal pouvoir de vostre regne, Sire, / Et le principal nerf, le Noble se peut dire ».

⁴⁴ AD, p. 221, v. 497-502, à propos de l'Église moderne,
[...] & se peult dire encor'
Qu'en ce corps politiq' le lieu elle tient or'

portant la balance⁴⁵ tandis que le peuple actualise une autre fonction de ce même organe, associé cette fois aux pieds⁴⁶. Il faut donc sortir de l'espace clos de la cour, vers lequel affluent trop de courtisans au risque d'une fatale congestion. Le pays a besoin d'ampleur et il apparaît que le discours de Du Bellay n'est pas seulement qualifié d'« ample » du fait de sa longueur, bien moindre que celle du *Discours de la court*, mais aussi du fait de son objet.

On perçoit en effet, dans les deux discours, un parallélisme entre l'éthique et l'esthétique. Chappuys nous montre un courtisan désireux de s'approcher du centre, de se faire une place dans le monde aulique, et il opte pour une esthétique de l'ajout, de la profusion. Son poème se présente comme un catalogue qui énumère inlassablement les richesses, qui s'émerveille devant le nombre des courtisans, qui accumule les noms propres sans en épuiser la liste. Chantre d'une cour qui abonde en talents divers, il valorise le foisonnement, tant dans l'entourage du roi que dans sa propre écriture. À propos du conseil privé il déclare ainsi :

[...] les nommer tous icy n'est mestier
Car il faudroit en faire ung livre entier
Et n'est possible en si grand compaignie
De grandz seigneurs, dont la Cour est munie,
Que le vray renc a chacun soit rendu
Sans que souvent l'ordre y soit confondu,
Veu qu'on ne peult les mettre tous ensemble⁴⁷,

à propos des secrétaires

Et c'est tascher d'espuser la grand mer
De vouloir tous les illustres nommer
Et mesmement les doctes personnaiges
En Grec, Hebrieu, Latin & tous langaiges
Dont sort tousjours quelque propos notable
En toutes artz, quand le Roy est à table⁴⁸

ou encore, à propos des savants

[...] en ceste court y a une caterne

Que tient au corps humain un estomac debile,
Qui ne digere rien qui au corps soit utile :
Mais tout cela qu'il prend vomit soudainement,
Ou bien le convertit en mauvais aliment.

⁴⁵ AD, p. 212, v. 349-350 : « [...] d'une juste main / [elle] balance également les faits du genre humain ».

⁴⁶ AD, p. 196, v. 61-62 : le « [...] peuple nourricier, qui fait le même office / Que les pieds & les mains [...] ».

⁴⁷ DC, f. Eiiij v^o.

⁴⁸ DC, f. Fiiij r^o.

De gentz scavantz, allaitez de Minerve
Qui soubz le Roy desployent leur enseigne
Desquels apprend, & lesquels il enseigne⁴⁹.

L'abondance est donc pour lui un facteur d'émulation. La cour est un microcosme qui contient toutes les richesses matérielles, intellectuelles et morales du monde. Si le mérite réunit en ce lieu tout ce que le pays compte de meilleur, dans cette affluence, il faut bien compter sur la faveur du roi pour élire, « contre droit & raison » dirait Du Bellay, quelques chanceux dont Chappuys rêve de faire partie.

Du Bellay, on l'a vu, défend tout au contraire les vertus de l'élagage et de la recomposition. Quand Chappuys ajoute à l'infini, il soustrait. Dans son discours s'opère le même choix : le propos se présente de façon dynamique, organisée. Il ne s'agit plus d'étourdir le lecteur par la profusion, mais de l'éclairer, de lui donner une vue haute du vaste ensemble qu'est la France. Son idéal n'est pas que la cour efface le monde – et « qu'estre ailleurs ce [ne soit] pas estre » – mais tout au contraire que le réinvestissement harmonieux du monde efface la cour. Et c'est bien ce qui se produit dans l'*Ample discours* : la cour y apparaît finalement très peu, toujours pour être stigmatisée dans son état actuel. Si les enjeux politiques d'une telle réorganisation paraissent pertinents et justifiés, la démarche du poète ne doit cependant pas nous tromper : elle dissimule en effet un autre intérêt, d'ordre privé celui-là. Si le roi agit comme Du Bellay le souhaite, s'il éclaire autour de lui la forêt des courtisans qui l'assiègent, qu'advient-il ? Comme dans le discours, des figures méritantes émergeront. Du Bellay est incontestablement l'une d'entre elles et en fait la démonstration :

Sire, bien que je sois, comme nouveau-venu,
De vostre Majesté encore peu cogneu,
Bien cogneu toutefois du feu Roy vostre pere,
Et bien cogneu encor' de vostre tante & mere,
J'ay des premiers de ceux du mestier dont je suis,
Osé vous estrener de ce peu que je puis⁵⁰.

Pour être vu, souhait commun aux deux poètes, il convient donc que le vide ait été fait.

⁴⁹ DC, f. Fijj v°.

⁵⁰ AD, p. 233-234, v. 757-762.

La comparaison des deux discours met donc en évidence plus de différences que de points communs : quand Chappuys convie ses lecteurs à le suivre sur le chemin luxuriant de la cour, Du Bellay s'adresse au roi pour l'inciter à se débarrasser des parasites. Quand Chappuys trouve une harmonie sans égale dans la profusion, Du Bellay prône une réorganisation économe et efficace. Quand Chappuys lorgne vers Faveur, en un règne où elle ne domine pas encore, Du Bellay prend acte de ses méfaits et de son iniquité et pousse son prince à retrouver la logique du mérite. Quand Chappuys n'ose parler au roi et passe par la médiation de la cour pour s'avancer, Du Bellay s'adresse directement au monarque.

Tous deux pourtant sollicitent et proposent leurs services. Plus que les poètes, ce sont peut-être les temps qui ont changé, et qui justifient de telles variations non seulement dans l'harmonie du corps politique, mais aussi dans les rapports qu'un poète peut avoir avec son roi.

Claire Sicard, Université de Paris VII.